



25 juin 2008

## Rapport d'activité 2007-2008

La délégation a adopté le rapport de Mme Gisèle Gautier (UMP - Loire-Atlantique), présidente, qui retrace l'ensemble de ses activités au cours de la session parlementaire et rend compte de ses travaux sur le thème : « **Orientation et insertion professionnelle : vers un rééquilibrage entre femmes et hommes dans tous les métiers** », au terme desquels elle a adopté vingt-cinq recommandations.

Depuis l'adoption de son dernier rapport d'activité, la délégation s'est réunie 21 fois, pour une durée d'environ 30 heures.

Elle a consacré 15 réunions aux auditions sur son thème d'étude annuel, ce qui lui a permis d'entendre une cinquantaine de personnes : représentants du monde de l'éducation (conseillers d'orientation-psychologues, enseignants, parents d'élèves), des entreprises (MEDEF, CGPME, FFB, chambres consulaires), du service des droits des femmes et de l'égalité, ainsi que diverses personnalités qualifiées. Une table ronde a en outre réuni des présidentes d'associations de femmes : Association française des femmes diplômées d'université, Association française des femmes juristes, Association française des femmes médecins, Association des femmes haut fonctionnaires, Femmes et mathématiques.

Ces auditions ont été complétées par un déplacement sur le terrain dans la région nantaise, le 3 avril 2008.

### ORIENTATION ET INSERTION PROFESSIONNELLE : vers un rééquilibrage entre femmes et hommes dans tous les métiers

La délégation du Sénat aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes s'est plus particulièrement intéressée, cette année, au thème de l'orientation et de l'insertion professionnelle, sous l'angle d'un nécessaire rééquilibrage entre femmes et hommes dans l'ensemble des métiers.

Les réflexions de la délégation sur ce thème s'articulent autour de trois axes :

- la réussite scolaire des femmes n'a pas encore eu raison de leur ségrégation professionnelle ;
- la contribution du système éducatif à l'égalité passe par une révision du système d'orientation et une complémentarité de tous les acteurs ;
- freinée par un déficit d'information, l'insertion professionnelle des femmes dans des métiers traditionnellement masculins doit être facilitée.

La délégation propose, en vingt-cinq recommandations, quelques mesures susceptibles de favoriser une plus grande mixité professionnelle dans tous les secteurs d'activité.

### PARITÉ EN POLITIQUE

La délégation a examiné, le 5 février 2008, sur le rapport de Mme Gisèle Gautier, présidente, une **proposition de loi facilitant l'égal accès des femmes et des hommes au mandat de conseiller général**, qui avait pour objet d'étendre aux parlementaires la portée de la disposition prévoyant le remplacement du conseiller général par son suppléant de l'autre sexe en cas de démission intervenue en application de la limitation du cumul des mandats. Cette proposition de loi a permis la **mise en œuvre de l'une des recommandations formulées précédemment par la délégation** dans le cadre du rapport sur la parité en politique présenté par Mme Catherine Troendle (UMP - Haut-Rhin) en décembre 2006.

### LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

Après avoir entendu M. Louis Schweitzer, président de la Haute autorité de lutte contre les discriminations (HALDE), la délégation a adopté, le 1er avril 2008, un rapport d'information (n° 252, 2007-2008) présenté par Mme Christiane Hummel (UMP - Var), **sur le projet de loi portant diverses dispositions d'adaptation au droit communautaire dans le domaine de la lutte contre les discriminations** qui tendait à compléter la transposition en droit français de plusieurs directives concernant le principe de l'égalité de traitement entre femmes et hommes. **L'une des six recommandations de la délégation a été prise en compte dans le texte définitif de la loi** : la suppression d'une disposition qui semblait autoriser des représentations discriminatoires de la femme dans les médias.



Audition de Mme Valérie Létard, secrétaire d'Etat chargée de la solidarité, le 2 octobre 2007

## LA RÉUSSITE SCOLAIRE DES FILLES N'A PAS ENCORE EU RAISON DE LA SÉGRÉGATION PROFESSIONNELLE

### Une incontestable réussite scolaire et universitaire

Les filles ont de meilleurs taux de succès au baccalauréat, sont plus nombreuses dans l'enseignement supérieur et se présentent sur le marché du travail avec plus de diplômes que les hommes.

Les **diplômes** ont joué un **rôle essentiel comme levier de la féminisation des professions qualifiées** : les femmes ont ainsi investi massivement la médecine, la fonction publique, la magistrature et les métiers de l'enseignement (65 % de femmes dans l'enseignement public en 2007).

Mais cette réussite est affaiblie par une **orientation moins « rentable »** : les filles se détournent généralement des filières les plus sélectives et les plus valorisantes, comme par exemple les classes préparatoires aux grandes écoles (moins de 30 % de filles dans les effectifs des classes scientifiques). D'une manière générale, elles sont étrangement **peu nombreuses dans les études scientifiques et les filières industrielles**. Dans l'enseignement professionnel, elles ne sont que 14 % à préparer un diplôme dans le secteur de la production, contre 70 % dans le secteur des services.

### Une concentration dans quelques secteurs d'activité

Les femmes sont de plus en plus nombreuses à travailler et représentent près de la moitié de la population active, mais restent concentrées dans quelques secteurs.

Ainsi **près de la moitié des emplois occupés par des femmes sont concentrés dans 10 familles de métiers sur 86**. La féminisation est inférieure à 10 % dans le secteur de la construction et à 25 % dans les grands secteurs industriels. On observe même une régression de la présence des femmes dans certains secteurs comme l'informatique.

A l'inverse, la féminisation dépasse 60 % dans les services aux particuliers et 75 % dans l'éducation, la santé et l'action sociale, alors que ces métiers traditionnellement féminins pourraient aussi bien être exercés par des hommes.

Selon le Centre d'analyse stratégique, **il faudrait réallouer environ un quart de l'emploi pour opérer un rééquilibrage satisfaisant entre femmes et hommes** et la **mixité des emplois** représente un **enjeu essentiel à l'horizon 2015**.

La « ségrégation horizontale » s'accompagne d'une « ségrégation verticale » : les femmes sont peu nombreuses dans les postes de responsabilité, mais plus souvent soumises au temps partiel, aux statuts précaires et au chômage. D'où des **conséquences préjudiciables en termes d'inégalités salariales et de retraites**.

D'après les estimations du Centre d'études sur les recherches et les qualifications (CEREQ), **trois cinquièmes de la ségrégation professionnelle seraient imputables à des facteurs éducatifs et deux cinquièmes au marché du travail**.

## DÉPLACEMENT EN LOIRE-ATLANTIQUE

Mmes Gisèle Gautier, présidente, Yolande Boyer (Soc. - Finistère), Christiane Kammermann (UMP - Français établis hors de France) et Anne-Marie Payet (UC-UDF - La Réunion) ont effectué, le 3 avril 2008, un déplacement en région nantaise qui leur a permis de découvrir des actions concrètes menées en faveur de l'insertion professionnelle des femmes dans des métiers traditionnellement masculins et de rencontrer des jeunes femmes satisfaites de leur insertion dans ces métiers, comme par exemple des peintres en bâtiment ou des « chaudronnières ».



A l'occasion de ce déplacement, elles ont été accueillies par des représentants de l'Association pour la formation professionnelle des adultes (AFPA), du Centre d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF), de l'Institut catholique d'Arts et Métiers de Nantes (ICAM) et de la Maison de l'orientation et de l'emploi (MOE) de Carquefou.



## LA CONTRIBUTION DU SYSTÈME ÉDUCATIF À L'ÉGALITÉ PASSE PAR UNE RÉVISION DU SYSTÈME D'ORIENTATION ET UNE COMPLÉMENTARITÉ DE TOUS LES ACTEURS

### L'influence des représentations stéréotypées

La ségrégation entre les filles et les garçons s'opère dès l'école et résulte très largement de représentations stéréotypées des rôles respectifs des femmes et des hommes véhiculés par les parents, les enseignants et la société.

### Un système d'orientation inadapté

L'orientation est basée trop exclusivement sur les **résultats scolaires**, ce qui conduit souvent à une orientation par défaut des élèves en situation d'échec scolaire, source d'un véritable gâchis humain.

Il faudrait plutôt axer l'orientation sur l'**élaboration d'un véritable projet professionnel** et procéder à un **toilettage des formations proposées en fonction des débouchés**.

### Une nécessaire complémentarité de tous les acteurs de l'orientation

- Le recrutement et la formation des **conseillers d'orientation-psychologues** doivent être revus en s'interrogeant sur l'adéquation entre une formation axée sur la psychologie et la perception des réalités de l'emploi.
- Le rôle des **enseignants** en matière d'orientation doit être encouragé et leur formation complétée par des modules consacrés à la mixité professionnelle.
- Les **parents d'élèves** doivent être mieux informés et mieux associés à l'orientation, et l'aide à la parentalité doit être développée.
- Les **élèves** doivent être sensibilisés très tôt à la problématique de l'égalité et du respect mutuel entre les sexes, qui doit être incluse dans les programmes d'éducation civique.

## FREINÉE PAR UN DÉFICIT D'INFORMATION, L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES FEMMES DANS DES MÉTIERS TRADITIONNELLEMENT MASCULINS DOIT ÊTRE FACILITÉE

### Développer les liens entre école et entreprise

Face à une trop fréquente méconnaissance du monde de l'entreprise par les différents acteurs du monde de l'éducation, il apparaît nécessaire de :

- généraliser les **stages en entreprise pour les enseignants** ;
- rendre obligatoires les **stages des collégiens en entreprise** ;
- organiser régulièrement dans les écoles des **témoignages d'anciens élèves ou de parents d'élèves** sur leur expérience professionnelle ;
- multiplier les **journées d'information** sur les métiers.

### Mieux faire connaître la réalité des métiers scientifiques et industriels

Ces métiers ont une image souvent négative auprès des femmes, qui peut être améliorée par des **campagnes d'information** ou des **prix** encourageant les femmes à s'engager dans ces filières.

### Faciliter l'insertion professionnelle des femmes et encourager les entreprises à employer des femmes

Une meilleure insertion professionnelle des femmes passe notamment par :

- une priorité donnée à la **formation continue** et la **validation des acquis de l'expérience** ;
- un accompagnement personnalisé grâce à des actions de **tutorat** ou de « **marrainage** » ;
- le développement de **réseaux** interprofessionnels.

Enfin, la conciliation de la vie professionnelle et de la vie familiale doit être favorisée, notamment grâce au développement d'une offre de **modes de garde d'enfants** diversifiés.



Audition des représentants des directeurs de centres d'information et d'orientation et des conseillers d'orientation-psychologues, le 16 janvier 2008

## DÉPLACEMENT À LA RÉUNION



A l'initiative de Mme Anne-Marie Payet (UC-UDF - La Réunion), Mme Gisèle Gautier, présidente, a effectué un déplacement dans le département d'outre-mer de La Réunion, du 18 au 20 octobre 2007, principalement sur les thèmes du **syndrome d'alcoolisation fœtale (SAF)** et des **violences conjugales**.

Au cours de ce déplacement, elle a rencontré de nombreux responsables d'associations de défense des droits des femmes, ainsi que des mères d'enfants victimes du SAF, rendu visite à une famille d'accueil hébergeant à titre temporaire une femme victime de violences conjugales et participé à un groupe de parole réunissant des auteurs de violences conjugales.

## ACTIVITÉS DIVERSES DE LA DÉLÉGATION

Au cours de la session parlementaire, la présidente de la délégation a participé à divers colloques et manifestations, dont en particulier :

- la **Conférence sociale sur l'égalité professionnelle** organisée par le gouvernement le 26 novembre 2007 ;

- l'**hommage rendu à Mme Marcelle Devaud**, à l'occasion de son centième anniversaire, le 22 janvier 2008 ;



- une audition par la **commission de réflexion sur l'image des femmes dans les médias**, présidée par Mme Michèle Reiser, le 26 mars 2008 ;

- les **premières rencontres parlementaires pour l'égalité hommes-femmes** et le respect de la diversité, le 17 juin 2008.

## L'ACTIVITÉ INTERNATIONALE DE LA DÉLÉGATION

### Rencontres internationales

- Mme Gisèle Gautier, présidente, a pris part aux travaux du Comité de coordination des femmes parlementaires de l'**Union interparlementaire (UIP)**, à Genève, en octobre 2007, et au Cap, en Afrique du Sud, en avril 2008, ainsi qu'à un séminaire d'information organisé par l'UIP sur l'application de la **Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW)** à Genève, en octobre 2007. Mme Catherine Procaccia (UMP - Val-de-Marne) a participé à un autre séminaire organisé par l'UIP, sur le thème « **Les femmes et le travail** » à Genève, en décembre 2007.

- Mmes Gisèle Gautier, présidente, Jacqueline Alquier (Soc. - Tarn) et Brigitte Bout (UMP - Pas-de-Calais) ont représenté la délégation à une conférence internationale organisée par le **Parlement européen** à l'occasion de la Journée internationale de la femme, à Bruxelles, le 6 mars 2008, sur le thème « **Le rôle des femmes dans le dialogue interculturel** ».

- Mme Gisèle Gautier, présidente, a participé, en novembre 2007 et mai 2008, à deux réunions organisées par l'**Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe** dans le cadre de la **campagne de lutte contre les violences domestiques à l'égard des femmes**, avec M. Jean-Guy Branger (UMP - Charente-Maritime), parlementaire de référence du Sénat français pour cette campagne.

- Enfin, Mme Gisèle Gautier, présidente, a été conviée à la réunion constitutive du **Réseau de femmes dans les postes décisionnels** mis en place par la **Commission européenne**, le 2 juin 2008, à Bruxelles.

### Accueil de délégations et de personnalités étrangères

La présidente et les membres du Bureau de la délégation ont été associés à l'accueil de plusieurs délégations étrangères au cours de la session parlementaire, provenant notamment de Haïti, de Suède ou du Sénégal.

Délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes  
15 rue de Vaugirard - 75291 Paris Cedex 06 Tél. : 01 42 34 31 69 Courriel : [delegation-femmes@senat.fr](mailto:delegation-femmes@senat.fr)  
Ce document et le rapport d'information n° 404 (2007-2008) sont disponibles sur Internet :  
[www.senat.fr/commission/femmes/index.html](http://www.senat.fr/commission/femmes/index.html)

Le rapport peut également être commandé auprès de l'Espace Librairie du Sénat :  
20 rue de Vaugirard - 75291 Paris Cedex 06 Tél. : 01 42 34 21 21 [espace-librairie@senat.fr](mailto:espace-librairie@senat.fr)